

LA PETITE NOISETTE
Laurent SCHULER
Route de Herbitzheim
67260 KESKASTEL
Mob.+ 33 6 85 94 66 95
Schuler.laurent @orange.fr
www.lapetitenoisette.fr
Siret :441 146 610 00015

CONTRAT DE PENSION
Demande de réservation avec versement d'arrhes

Je soussigné(e) Nom, Prénom

Adresse

Code Postal /ville

Téléphone fixe et ou portable

Adresse mail

Souhaite réserver une pension canine pour mon chien /ma chienne

Nom Né(e)

De race Sexe : male ☐ Femelle ☐

Identification : puce Tatouage

Pour la période du Au

Tarif de la journée :22€ la 1ère semaine (nourriture comprise pour des chiens inf à 20kg) 20€ les jours suivants

24€ la 1ère semaine (nourriture comprise pour des chiens sup à 20kg) 22€ les jours suivants

Toute journée est considérée comme pleine peu importe l'arrivée ou le départ du chien

Les samedis, les dimanches et jours fériés, l'arrivée et le départ du chien se font entre 7h et 8h ou 17h et 18h

NOMBRE DE JOURS

TOTAL TTC

ARRHES (50% du montant séjour à séjour à verser à la réservation)

SOLDE DU(à verser à l'arrivée du chien)

DECLARATION DE SOINS SPECIFIQUE (alimentaires ou vétérinaires)

J'informe << la petite noisette >> à l'admission de mon chien/ma chienne que ce dernier suivant un
Traitement médical en cours ; descriptif :

Régime alimentaire, descriptif :

-Il est convenu entre les parties, qu'en cas d'annulation du contrat, les arrhes ne sont restituées

-Toutes prolongation de séjour du chien chez << La petite noisette >> doit être impérativement signalée au moins 24 heures avant la date d'échéance prévu initialement

-Les frais vétérinaires résultant de maladies, blessure ou accidents sont non compris dans le montant de la pension et son à la charge exclusive du propriétaire du chien

Condition générale :

- Tout chien entrant en pension devra être muni de son carnet de vaccination à jour selon les prescriptions vétérinaires garantissant l'immunité contre la maladie carré, l'hépatite, la parvovirose, la rage, la leptospirose et la toux de chenil.
- le propriétaire du chien s'engage à assumer toutes les dépenses vétérinaires pouvant survenir pendant le séjour à << la petite noisette >> fera appel au vétérinaire de son choix, ce que le propriétaire du chien reconnaitre accepter.
- Tous les soins médicamenteux nécessaires au chien devront être signalés le jour de la prise en charge. Les médicaments et l'ordonnance du vétérinaire devront être mis à disposition de << la petite noisette >>
- il sera servi un repas par jour. Sur demande expresse, il sera servi un deuxième repas avec un supplément de prix.

Je déclare avoir pris connaissance des menions et des conditions générales ci-dessus

Date : Signature du propriétaire du chien précédée de la mention <<Lu et approuvé>>